

Séance ordinaire du 16 juillet 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°CCAS_16072026D01

Objet : Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président et à la Vice-Présidente

Date de la convocation et de l'affichage : 13 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le 16 juillet 2026 à 18h00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LE GUENAN, vice-présidente.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Jacques BAZIN			X	
Christine CARREL	X			
Aline CHAPUIS	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Marie CLERC	X			
Laure COMBAZ			X	
Lionel CORDEL		X		Laurence EXCOFFON
Sylvie DUCORON			X	
Régine DUCRET	X			
Laurence EXCOFFON	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Martine LE GUENAN	X			
André PERCEVAL			X	
Bernadette PIROCHE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Alain SIMON			X	
Dominique VERDOYA		X		Régine DUCRET

Rapporteur : Martine LE GUENAN

Exposé des motifs :

Dans un souci de bonne administration, de réactivité et de continuité du service public, le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoirs à son président, à son vice-président ou à son vice-président délégué dans les matières suivantes, en vertu de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration : après consultation de la commission restreinte et jusqu'à un montant de 1 000 euros (1°) ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics (2°) ;
- Conclusion de contrats d'assurance (4°) ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 (8°)

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- APPROUVE les délégations de pouvoirs ci-dessus énumérées

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 16 juillet 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Martine LE GUENAN
Vice-Présidente

The image shows a handwritten signature of Martine LE GUENAN in blue ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a mountain and a sun, surrounded by the text "Mairie Porte-de-Savoie" and "Savoie" at the bottom.